

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 114/2021

Objet : Avis de Terre de Provence sur la Déclaration d'Utilité Publique du projet de redéploiement du MIN de Châteaurenard

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le 1^{er} juillet, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 juin 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Éric, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, MARTIN Pierre-Hubert, PONCHON Solange.

Pour la Commune d'EYRAGUES : DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : BLANC Michel (*absent ayant donné pouvoir à M. LECOFFRE Éric*)

Pour la Commune de CABANNES : ONTIVEROS Christian (*absent ayant donné pouvoir à Mme HAAS-FALANGA Josiane*), CHEILAN François (*absent ayant donné pouvoir à M. JULLIEN Georges*).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à M. CHAUVET Éric*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à M. MARTEL Marcel*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à M. MARTIN Pierre Hubert*), DARASSE Adélaïde (*absente ayant donné pouvoir à Mme PONCHON Solange*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à M. PORTAL Serge*), DIET-PENCHINAT Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à M. ROBERT Daniel*).

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*), DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à Mme MARÈS Frédérique*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à Mme LANDREAU Edith*).

Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à Mme CHABAS Sylvie*).

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*) COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à MARCON Patrick*).

ABSENTS :

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette.

Secrétaire de séance : M. Serge PORTAL

Madame la Présidente expose que la commune de Châteaurenard a confié à la SPL Grand Marché de Provence la création d'un nouveau cœur de MIN à proximité de la zone d'activités des Iscles.

Afin de pouvoir disposer de la maîtrise foncière des terrains, la SPL Grand Marché de P... une procédure de déclaration d'utilité publique sur laquelle le conseil communautaire de Terre de Provence doit formuler un avis avant le 2 juillet 2021.

Madame la Présidente invite les membres du conseil à prendre connaissance de la synthèse de l'analyse des conséquences principales du projet au regard de l'ensemble des compétences statutaires de la communauté d'agglomération pouvant être concernées (aménagement du territoire communautaire, mobilité, développement économique, aménagement rural, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, gestion des eaux pluviales urbaines, alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées).

Mme la Présidente précise que le bureau communautaire réuni le 17 juin dernier s'est très majoritairement prononcé en faveur de l'intérêt général de cette opération.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

CONSIDÉRANT l'analyse des conséquences du projet de redéploiement du Min de Châteaurenard sur les compétences statutaires de la communauté telle qu'annexée à la présente délibération,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la déclaration d'utilité publique du projet de redéploiement du MIN de Châteaurenard.

Membres en exercice :	42
Votants :	40
Votes pour :	33
Votes contre :	4
Abstentions :	3

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 1^{er} juillet 2021,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



Analyse de l'utilité publique du projet de redéploiement du MIN

Compétences statutaires	Conséquences du projet
Développement économique	Un projet créateur d'emploi (900 emplois nets et de nombreux emplois indirects) de nature à consolider le négoce de fruits et légumes qui constitue une activité économique majeure du territoire.
Agriculture	Un projet visant à redynamiser l'agriculture locale et à offrir de nouveaux débouchés aux produits agricoles locaux mais qui va nécessiter la consommation de foncier agricole.
Aménagement du territoire communautaire	Un projet qui par son envergure peut modifier l'image du territoire de Terre de Provence mais qui vise à structurer une activité historique qui a contribué à forger l'image du territoire.
Mobilité	Un projet qui va sortir du centre de Châteaurenard et de la zone d'influence du lycée une activité génératrice de beaucoup de trafic lourd mais qui va contribuer à augmenter globalement le trafic poids lourd sur la partie ouest vers Bonpas dans un contexte tendu. Un projet qui conforte la nécessité de réaliser de nouvelles infrastructures routières de desserte (LEO, ...)
	Un projet qui propose de regrouper sur un même site plusieurs entités aujourd'hui éclatées sur Terre de Provence, situation de nature à limiter le trafic interne sur Terre de Provence lié au MIN mais qui va conduire à une augmentation importante du trafic dans la zone des Iscles avec obligation de repenser la desserte de cette zone d'activités
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	Un projet qui prend en compte la problématique des inondations de la Durance et de l'Anguillon et qui n'indura pas d'aggravation des risques
Gestion des eaux pluviales urbaines	Un projet qui gère les eaux pluviales à l'échelle du site et qui n'aura pas d'impact sur la gestion des eaux pluviales des zones urbaines périphériques
Alimentation en eau potable	Un projet situé à proximité immédiate du captage de Châteaurenard et qui nécessitera son déplacement (la régie des eaux indique que cela passe par l'aboutissement d'études et procédures complexes déjà amorcées, ainsi que la réalisation de travaux structurants, dont l'horizon de finalisation est attendu pour le premier semestre 2023).
Assainissement des eaux usées	Un projet qui va générer un volume réduit d'effluents domestiques (de l'ordre de 300 éqhabitants). Les modalités de traitement de ces rejets ne sont à ce jour pas arrêtées compte tenu des réflexions en cours concernant l'évolution des différents systèmes d'assainissement de Châteaurenard et de Noves mais la régie indique que le principe de rejet des effluents du MIN au système d'assainissement collectif correspond en effet à la solution définitive la plus pertinente